
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 28 juin 2012
A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 28 juin 2012 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan (ayant donné pouvoir à Mme Yvette ANNEE).
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- M. Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Jeudi 28 juin 2012
A 14 h 30 à LA ROCHE BERNARD

9 - Inondations - confluence OUST - VILAINE : requalification de la zone portuaire : marché d'études.

Lancement du nouveau marché

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a préparé le dossier de consultation du « Projet de requalification de la zone portuaire de Redon » qui a été validé avec la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) et la Ville de Redon.

L'objectif principal du projet est de définir un nouvel équilibre sur le secteur de la zone portuaire de Redon en faisant co-exister les différents projets des collectivités tout en intégrant de façon constructive le « risque inondation », composante incontournable du réaménagement de ce secteur. La position spécifique de ce secteur dans une zone inondable doit être le socle de la réflexion pour son réaménagement. Il conviendra de :

- 1°) définir un schéma de requalification global de la zone portuaire de Redon. Ce schéma intégrera de façon cohérente l'ensemble des projets. Il définira la destination de chaque sous-secteur, ainsi que la réglementation ou les aménagements qui pourraient y être appliqués afin d'intégrer au mieux le risque inondation et la préservation du milieu naturel;
- 2°) définir sur l'ensemble du secteur d'étude un plan d'aménagement pour la restauration des écoulements et la reconquête des zones humides ;
- 3°) réaliser une estimation financière exhaustive du projet ainsi qu'une analyse coût/bénéfice;
- 4°) conclure sur la démarche à mener et donner les outils juridiques, techniques et financiers permettant un choix dans la répartition des maîtrises d'ouvrage pour les acquisitions de parcelles et la réalisation des travaux et des clés de financement.

L'IAV serait le maître d'ouvrage de l'étude, la Ville de Redon et la CCPR étant étroitement associées à sa mise en œuvre au travers notamment de son comité de pilotage.

Le plan de financement envisagé est le suivant pour un montant d'étude évalué à 100 000 € HT :

- Participation de l'Etat *via* le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) labellisé en mars 2012) : 50%
- Participation de la CCPR : 20%
- Participation de la Ville de Redon : 10%
- Autofinancement IAV : 20%

La CCPR a acté sa participation financière lors de son conseil communautaire du 23 avril 2012. La réponse de la Ville de Redon est attendue (plan de financement présenté au conseil municipal du 28 juin 2012).

La consultation pourrait être engagée en septembre 2012 afin de notifier et d'engager le marché d'ici la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Décide de lancer cette étude.
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président



Jean-François GUERIN